

AUTORISATION DE VOIRIE

RM/AB/LD

- pour ouverture de tranchées sur la voie publique
- pour entrepôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour mise en place d'un échafaudage

Vu la demande de : **M. Aillaud Jean-Jacques**

199, rue Fernandel

13320 Bouc Bel Air

04 42 22 00 25

Aillaud.jeanjacques@gmail.com

En date du 20/12/2022, relative à la mise en place d'un échafaudage pour des travaux sur façade et toiture du bâtiment situé **2 à 4, rue Saint-André 13320 Bouc-Bel-Air, pour le compte de Mme GREGORI Sylvie demeurant 22, avenue de la Mounine lotissement Escandihado,**

Vu la Déclaration Préalable n° 013 015 22 00246 accordée le 14 décembre 2022 par le service de l'Urbanisme,

DETAIL DES TRAVAUX

- MISE EN PLACE D'UN ECHAFAUDAGE POUR PERMETTRE DES TRAVAUX DE REFECTION SUR FACADE ET TOITURE

LIEUX

- 2 à 4, RUE SAINT-ANDRE 13320 BOUC BEL AIR

Début de l'intervention : A partir du vendredi 20 janvier 2023

Durée probable : 1 mois

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 28 décembre 2022


Le Maire

Richard MALLIÉ